

22 décembre 2004
Français
Original: anglais

Commission de la condition de la femme

Quarante-neuvième session

28 février–11 mars 2005

Point 3 c) de l'ordre du jour provisoire

Suivi de la quatrième Conférence mondiale

sur les femmes et de la session extraordinaire

de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes

en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement

et paix pour le XXI^e siècle » : réalisation des objectifs

stratégiques et mesures à prendre dans des domaines

critiques et nouvelles mesures et initiatives

Guide de discussion pour la table ronde de haut niveau organisée par la Commission de la condition de la femme

Note du Bureau de la Commission*

I. Questions d'organisation et déroulement des débats

A. Aperçu général

1. Ayant décidé à sa quarante-sixième session en 2002 (décision 46/101) d'organiser des tables rondes de haut niveau dès sa quarante-septième session en 2003, la Commission a continué dans cette voie et a autorisé son bureau à décider, après consultation avec tous les États Membres intéressés par le biais des groupes régionaux, du nombre, du moment et des thèmes de toutes ces tables rondes. Elle en a tenu deux, l'une le 4 mars 2003 pendant sa quarante-septième session, et l'autre le 1^{er} mars 2004 pendant sa quarante-huitième session.

2. En consultation avec les groupes régionaux et par le biais de réunions informelles de la Commission les 23 juin, 20 juillet et 14 septembre 2004, son bureau a élaboré pour sa quarante-neuvième session un programme de travail qui comprend une table ronde de haut niveau sur les innovations dans les dispositifs institutionnels pour promouvoir l'égalité des sexes au niveau national. Le présent

* La soumission du présent document a été retardée dans l'attente des résultats des consultations officieuses de la Commission.



guide de discussion a été préparé par le Bureau pour servir de cadre à la table ronde de haut niveau.

3. Du 29 novembre au 2 décembre 2004 à Rome, la Division de la promotion de la femme a réuni un groupe d'experts sur le thème du « Rôle des mécanismes nationaux pour promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes : réalisation, lacunes et problèmes ». Il s'agissait notamment d'identifier les différents types de mécanismes officiels créés au niveau national et les rôles spécifiques joués dans la formulation, l'application et le suivi des stratégies nationales pour promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et notamment faciliter leur intégration dans tous les secteurs de la politique nationale.

B. But des tables rondes de haut niveau

4. Le but des tables rondes de haut niveau, exposé dans la décision 46/101, est de développer plus encore les possibilités de partage des expériences nationales lors de la session annuelle de la Commission, notamment s'agissant de l'application de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et de l'issue de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale et d'améliorer ses méthodes de travail. Les tables rondes renforcent l'accent mis à la Commission sur l'application pratique du Programme d'action de Beijing et sur le document final adopté par la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale.

5. Conformément à la résolution 57/270B de l'Assemblée générale (23 juin 2003), les tables rondes de haut niveau favoriseront le partage des pratiques optimales et des enseignements tirés, l'identification des obstacles et contraintes rencontrés dans le cadre de l'application, et la reconnaissance des nouveaux problèmes et des questions neuves.

C. Thème

6. Le thème de la rencontre de haut niveau à la quarante-neuvième session de la Commission de la condition de la femme est « Innovations dans les dispositifs institutionnels pour promouvoir l'égalité des sexes au niveau national ». Depuis 10 ans, les mécanismes nationaux sont de plus en plus axés sur la promotion de l'intégration sexospécifique pour atteindre les objectifs de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. De plus, des mécanismes nouveaux – commissions et points focaux pour l'égalité des sexes, cénacles parlementaires et médiateurs pour l'égalité des sexes – ont été créés au niveau national. Il importe que la Commission débattenne des réalisations et des problèmes de ces mécanismes et de leurs relations avec les mécanismes nationaux en place, comme les ministères des questions féminines, et qu'elle identifie les mesures à prendre pour renforcer les mécanismes nationaux.

D. Participants

7. La table ronde de haut niveau donnera l'occasion d'un dialogue entre représentants de haut niveau, y compris les ministres des questions féminines et les dirigeants d'autres mécanismes nationaux ainsi que les représentants de haut niveau

des commissions pour la femme ou pour l'égalité des sexes et d'autres mécanismes de promotion de la femme présents à la quarante-neuvième session de la Commission. La table ronde de haut niveau sera ouverte aux autres membres de la Commission et à ses observateurs. Plusieurs hauts responsables d'entités des Nations Unies et représentants d'organisations non gouvernementales seront aussi invités à participer au dialogue.

E. Déroulement des débats

8. Pour permettre le dialogue entre les participants à la table ronde, deux sessions se tiendront simultanément sur le même thème. Les débats donneront lieu à un échange libre de données d'expérience, d'enseignements tirés et de bonnes pratiques, et d'un tour d'horizon informel des difficultés rencontrées et des lacunes observées à l'échelon national. Ils seront animés de façon dynamique avec le souci d'en préserver le caractère interactif. Les participants seront invités à faire de brèves observations, à poser des questions et à répondre aux précédents orateurs, au lieu de se contenter de lire une déclaration rédigée à l'avance. Les interventions ne devront pas dépasser trois minutes, de façon à permettre à tous de prendre la parole.

9. Les débats seront ouverts brièvement par les coprésidents lors de la réunion du Groupe d'experts, à la suite de quoi la première partie de la table ronde de haut niveau prendra la forme d'un dialogue entre les représentants de haut niveau des différents pays. Au cours de la deuxième partie, des hauts fonctionnaires des organismes des Nations Unies et des représentants d'organisations non gouvernementales de toutes les régions seront invités à participer au dialogue.

F. Date

10. La table ronde de haut niveau se tiendra au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York, le 28 février 2005, de 15 heures à 18 heures, dans le cadre de la quarante-neuvième session de la Commission.

G. Texte prévu

11. Les présidents établiront un résumé des débats qui sera reproduit dans le rapport de la Commission sur les travaux de sa quarante-neuvième session.

II. Thèmes abordés

A. Historique

12. Le thème proposé pour la table ronde de haut niveau cadre avec les activités définies dans le Programme d'action; il est conforme au texte adopté à l'issue de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale, ainsi qu'à la résolution 57/270 B de l'Assemblée générale intitulée « Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social ». Il est également conforme à la résolution 2001/4 du Conseil économique et social sur le programme de travail pluriannuel, dans laquelle il a été

demandé à la Commission de la condition de la femme de tenir compte du renforcement des capacités institutionnelles.

13. Les mécanismes institutionnels de promotion de la femme sont l'un des 12 domaines critiques recensés dans le Programme d'action de Beijing, lequel propose des objectifs stratégiques et des mesures concrètes pour créer des mécanismes nationaux et renforcer ceux qui existent. Par mécanisme national, il faut entendre la principale entité de coordination des politiques nationales ayant pour tâche de promouvoir les politiques et une démarche soucieuse de l'égalité des sexes, et de suivre et d'évaluer les progrès. Le Programme d'action propose notamment que les gouvernements encouragent et favorisent la participation active de l'ensemble des institutions des secteurs public, privé et bénévole à l'action en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes et qu'ils rendent compte périodiquement aux organes délibérants des progrès de l'action entreprise en vue d'intégrer la problématique hommes-femmes.

14. Au chapitre 5 du Programme d'action de Beijing, intitulé « Mise en place de structures », on a souligné l'importance des mécanismes nationaux en particulier pour la mise en œuvre du Programme d'action lui-même, et réaffirmé que la Commission de la condition de la femme devrait jouer un rôle central en assurant le suivi de l'application du Programme d'action.

15. Dans le texte adopté à l'issue de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale, intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle », on a également abordé la question du renforcement des institutions en faisant remarquer que dans de nombreux pays, des mécanismes nationaux avaient été institués ou renforcés et reconnus en tant que base institutionnelle jouant le rôle de catalyseur dans la promotion de l'égalité des sexes, l'intégration d'une perspective sexospécifique et le suivi de l'application du Programme d'action. Certes, ces mécanismes nationaux ont renforcé leur présence et leur statut et mieux pu vulgariser et coordonner leurs activités, mais ils se sont heurtés à des obstacles dans un certain nombre de pays, notamment à l'insuffisance des ressources financières et humaines et au manque de volonté politique au plus haut niveau, au manque de compréhension de l'égalité des sexes et de l'intégration d'une perspective sexospécifique par les structures gouvernementales, à l'imprécision des mandats et à des problèmes de structure et de communication au sein des organismes gouvernementaux et entre eux.

B. Guide pour le débat à la table ronde de haut niveau

16. Les interventions à la table ronde de haut niveau devraient concerner essentiellement les innovations apportées aux mécanismes institutionnels. Parmi ces innovations, les orateurs pourraient évoquer :

a) Les changements de statut et de situation des mécanismes nationaux, y compris les changements de climat politique, qui ont facilité ou compliqué l'action de ces mécanismes;

b) Les orientations de politique générale et les facteurs politiques qui ont sous-tendu la création des nouveaux mécanismes. Les différentes catégories de mécanismes nationaux et leurs rôles et fonctions respectifs dans la formulation, l'exécution et le suivi des stratégies nationales de promotion de l'égalité des sexes

et de démarginalisation des femmes, et plus particulièrement dans l'intégration d'une perspective sexospécifique dans toutes les politiques nationales;

c) Les relations entre les différents mécanismes nationaux, les bonnes pratiques en matière de synergie et de coopération et les obstacles rencontrés au cours des 10 dernières années;

d) Les succès, les lacunes et les problèmes correspondant aux différents types de mécanisme institutionnel; les stratégies retenues pour amplifier ces succès, combler ces lacunes et résoudre ces problèmes; et les mesures envisagées pour renforcer au cours des 10 prochaines années le rôle joué par chacun des mécanismes concernés dans la promotion de l'égalité des sexes et la démarginalisation des femmes;

e) Les priorités et stratégies futures des différents types de mécanismes nationaux pour ce qui est de favoriser l'égalité des sexes et la démarginalisation des femmes.

17. Les « questions directives » sur l'évolution des institutions que l'on trouve dans le questionnaire sur le progrès des institutions envoyé aux États Membres pour les aider à préparer l'examen et l'évaluation, en 2005, du programme de travail pluriannuel de la Commission de la condition de la femme pourraient elles aussi donner des orientations générales pour le débat de la table ronde de haut niveau. Parmi ces questions, on mentionnera notamment :

a) Quels sont les mécanismes nationaux qui existent pour la promotion de l'égalité des sexes et la démarginalisation des femmes – par exemple ministère, commission nationale, comité parlementaire ou commission? Quelles sont les ressources dont disposent individuellement ces entités, quels sont leurs mandats respectifs et comment travaillent-elles de concert? Veuillez décrire où se situent les mécanismes nationaux et quel rôle ils jouent dans la prise de décisions. Quels sont les principaux partenaires des mécanismes nationaux? Des réseaux ont-ils été établis et quelle est leur efficacité? De quelles ressources humaines et financières les mécanismes nationaux disposent-ils? Quel est le pourcentage de leur budget qui provient de donateurs internationaux ou bilatéraux?

b) Des groupes de contact pour l'égalité entre les sexes et la démarginalisation des femmes ont-ils été établis au sein des ministères d'exécution et dans quels ministères? Quel est le type de soutien fourni par ces ministères? Quel est le soutien (formation, conseils, etc.) fourni par le mécanisme national? Quelle est l'efficacité de ces groupes de contact?

c) Quels sont les rôles joués par les différentes parties prenantes? Décrivez notamment le rôle joué par le Parlement dans la promotion et le suivi des questions relatives à l'égalité des sexes et à la démarginalisation des femmes. Comment ce rôle pourrait-il être renforcé? Décrivez le rôle des organisations non gouvernementales dans la planification et la mise en œuvre des activités de suivi. Les organisations non gouvernementales font-elles officiellement partie des mécanismes établis pour donner suite à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes?